


# AFFRANCHISSEMENT FRANÇAIS PAR VOIE ANGLAISE !!

Voici une CP taxée de façon assez particulière au terme d'un périple tout aussi particulier.

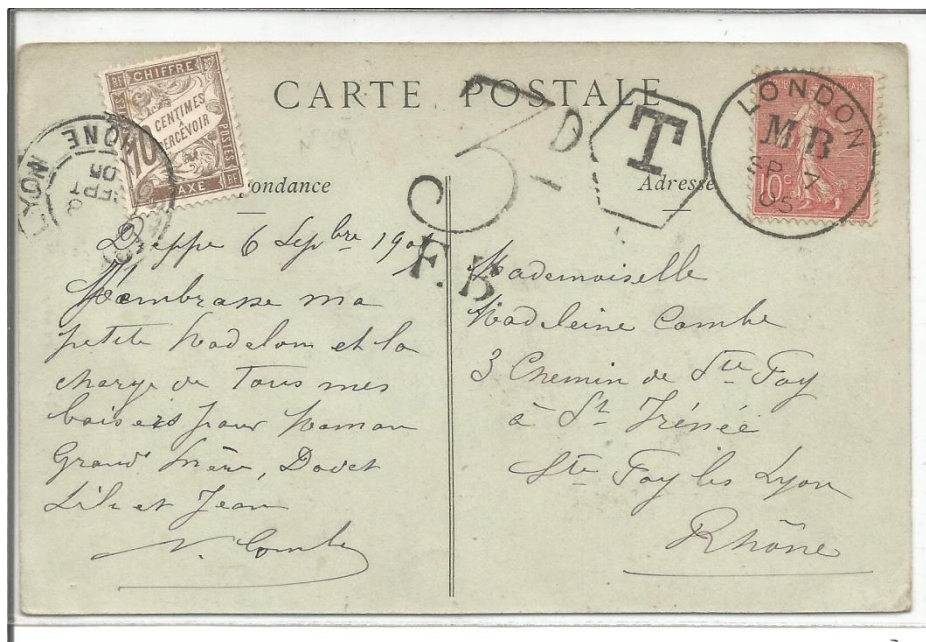
## Description

La carte est datée du 6 septembre 1905, de Dieppe (76) pour Sainte Foy les Lyon (69) et correctement affranchie à 10c au tarif intérieur pour une carte postale (tarif inchangé depuis le 1<sup>er</sup> mai 1878). On notera que le texte ne mentionne pas de perspective de voyage.

Le timbre est oblitéré de la marque d'une boîte mobile (MB), «Movable Box», rattachée à Londres, du 7 septembre 1905.

La carte présente la marque britannique de repérage de taxe  hexagonale et la marque de taxe de 3D (3 pence) (la Grande Bretagne n'utilisera des vignettes timbres-taxe qu'à partir de 1914).

Enfin elle est distribuée à Ste Foy, où elle est taxée à 10c, par un timbre taxe banderole, le 8 septembre 1905.



## Décryptage

La Carte, a priori pour le régime intérieur français, a dû être déposée dans la boîte d'un navire en partance pour la Grande Bretagne. Arrivée à Londres, l'affranchissement n'est évidemment pas valable pour la France, d'où la taxe de 3 pence apposée par le bureau anglais.

Arrivée à destination, elle doit être taxée à 20c comme non affranchie car provenant de l'étranger mais l'affranchissement d'origine à 10c est intervenu en déduction de taxe, comme il se doit, d'où la taxe de 10c.

On notera que l'affranchissement annulé par la MB britannique aurait été parfaitement réglementaire sur un navire à destination de la France.